

APPLICATION MOBILE CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATEUR FINAL

AVIS DE DISPOSITION D'ARBITRAGE OBLIGATOIRE :

Sauf si la loi l'interdit, votre utilisation de notre application mobile (telle que définie ci-dessous) est soumise à un arbitrage individuel obligatoire et contraignant pour tout litige qui pourrait survenir, comme indiqué dans la section « RÈGLEMENT DES LITIGES ET ARBITRAGE OBLIGATOIRE » ci-dessous. Veuillez lire attentivement cette section et n'utilisez pas l'application mobile si vous n'êtes pas disposé à arbitrer tout différend que vous pourriez avoir avec nous comme prévu ci-dessous.

Tel qu'utilisé dans le présent contrat de licence d'utilisateur final de l'application mobile (« **contrat** »), « **société** » désigne Toyota Canada Inc. et/ou ses sociétés affiliées, et « **vous** » et « **votre** » désignent toute personne qui télécharge, installe ou utilise une application mobile fournie par la société (« **application mobile** »).

LE PRÉSENT CONTRAT RÉGIT VOTRE UTILISATION DE L'APPLICATION MOBILE, AINSI QUE LES SERVICES, FONCTIONS ET CONTENUS FOURNIS PAR L'APPLICATION MOBILE (COLLECTIVEMENT, LES « SERVICES »). CES SERVICES PEUVENT ÊTRE FOURNIS PAR LA SOCIÉTÉ, AINSI QUE PAR LES CONCÉDANTS DE LICENCE OU LES FOURNISSEURS DE SERVICES DE LA SOCIÉTÉ (« FOURNISSEURS DE SERVICES »).

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT L'INTÉGRALITÉ DE CE CONTRAT AVANT DE TÉLÉCHARGER OU D'UTILISER L'APPLICATION MOBILE OU LES SERVICES. TOUTE UTILISATION DES SERVICES DE L'APPLICATION MOBILE, QU'ILS SOIENT INSTALLÉS À L'ORIGINE OU APRÈS UNE MISE À JOUR, SIGNIFIE QUE VOUS CONSENTEZ AU PRÉSENT CONTRAT. LE PRÉSENT CONTRAT PEUT CHANGER DE TEMPS EN TEMPS COMME INDIQUÉ DANS LA SECTION « DURÉE ET RÉSILIATION; MODIFICATIONS » CI-DESSOUS. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS D'ÊTRE LIÉ PAR LES TERMES DU PRÉSENT CONTRAT, NE TÉLÉCHARGEZ PAS ET N'UTILISEZ PAS OU CESSEZ D'UTILISER NOTRE APPLICATION MOBILE ET NOS SERVICES.

1. Octroi de licence. Sous réserve des conditions du présent contrat, la société vous accorde une licence limitée, non exclusive et non transférable pour :

- (a) télécharger, installer et utiliser l'application mobile pour votre usage personnel et non commercial sur un seul appareil mobile dont vous êtes propriétaire ou que vous contrôlez (« **appareil mobile** »), en stricte conformité avec les présentes conditions et toutes autres conditions supplémentaires (telles que définies ci-dessous); et
- (b) d'accéder, de diffuser en continu, de télécharger et d'utiliser sur cet appareil mobile les services disponibles ou autrement accessibles par le biais de l'application mobile, le tout en stricte conformité avec le présent contrat et les conditions générales associées à ces services.

2. Restrictions de licence. L'application mobile et les services sont fournis pour votre usage personnel et non commercial uniquement. Vous reconnaissiez que la société se réserve le droit d'interrompre l'application mobile ou les services, en tout ou en partie, en tout temps. Lorsque vous utilisez l'application mobile ou les services, vous acceptez de vous conformer à toutes les lois fédérales, provinciales, territoriales et locales applicables, y compris, mais sans s'y limiter, la loi sur le droit

d'auteur. Sauf autorisation expresse dans le présent contrat, des lois applicables (nonobstant les limitations ci-dessous), de la société ou d'un fournisseur de services applicable, vous ne devez pas :

- (a) copier l'application mobile ou les services;
- (b) modifier, traduire, adapter ou créer de toute autre manière des œuvres dérivées ou des améliorations, brevetables ou non, de l'application mobile ou des services;
- (c) désosser, désassembler, décompiler, décoder ou tenter de toute autre manière de dériver ou d'accéder au code source de l'application mobile ou des services, ou de toute partie de ceux-ci;
- (d) supprimer, effacer, modifier ou masquer toute marque commerciale ou tout avis de droit d'auteur, de marque déposée, de brevet ou d'autres droits de propriété intellectuelle ou de propriété de l'application mobile ou des services, y compris toute copie de ceux-ci;
- (e) louer, céder sous bail, prêter, vendre, accorder une sous-licence, céder, distribuer, publier, transférer ou mettre à disposition de toute autre manière l'application mobile ou les services, ou toute caractéristique ou fonctionnalité de l'application mobile ou des services, à un tiers pour quelque raison que ce soit, y compris en mettant l'application mobile ou les services à disposition sur un réseau où il est possible d'y accéder par plusieurs appareils en même temps; ou
- (f) supprimer, désactiver, contourner ou créer ou mettre en œuvre de toute autre manière une solution de contournement de toute protection contre la copie, de toute gestion des droits ou de toute fonction de sécurité dans l'application mobile ou les services ou les protégeant; ou
- (g) utiliser l'application mobile ou les services à des fins illégales ou en violation des droits d'un tiers.

3. Réserve de droits. Vous reconnaissiez et acceptez que l'application mobile vous est fournie sous licence, et non vendue. Vous n'acquerez aucun intérêt de propriété dans l'application mobile en vertu du présent contrat, ni aucun autre droit sur celle-ci, autre que celui d'utiliser l'application mobile conformément à la licence accordée, et sous réserve de l'ensemble des conditions et restrictions prévues par le présent contrat. La société et ses fournisseurs de services se réservent et conserveront l'ensemble de leurs droits, titres et intérêts relatifs à l'application mobile, y compris tous les droits d'auteur, marques, brevets et autres droits de propriété intellectuelle qui s'y trouvent ou s'y rapportent, sauf dans la mesure où ils vous sont expressément accordés dans le présent contrat.

4. Confidentialité; collecte et utilisation de vos renseignements. Vous reconnaissiez que lorsque vous téléchargez, installez ou utilisez l'application mobile, la société peut utiliser des moyens automatiques (y compris, par exemple, des témoins et des balises web) pour collecter des renseignements personnels sur votre appareil mobile et sur votre utilisation de l'application mobile. Il peut également vous être demandé de fournir certains renseignements personnels vous concernant comme condition au téléchargement, à l'installation ou à l'utilisation de l'application mobile ou de certains de ses services, et l'application mobile peut vous donner la possibilité de partager des renseignements personnels vous concernant avec d'autres personnes. Tous les renseignements personnels que nous recueillons par l'intermédiaire de l'application mobile ou en relation avec elle sont assujetties aux conditions de notre avis de confidentialité des Services connectés situé à www.toyota.ca/servicesconnectes-confidentialite ou www.lexus.ca/servicesconnectes-confidentialite (« **avis de confidentialité** »). En téléchargeant, en installant, en utilisant et en fournissant des renseignements à ou par le biais de cette application mobile, vous consentez à toutes les mesures prises par nous concernant vos renseignements personnels conformément à l'avis de confidentialité.

- 5. Conditions supplémentaires.** L'utilisation de l'application mobile et des services est soumise à d'autres conditions et restrictions applicables fournies ou mises à votre disposition par la société et d'autres fournisseurs de services applicables (« **conditions supplémentaires** »). Les conditions supplémentaires fournies par la société comprennent, entre autres et selon le cas, les conditions énoncées dans : (i) le(s) manuel(s) du propriétaire, les guides de l'utilisateur et la documentation similaire de votre véhicule; (ii) l'avis de confidentialité, qui se trouve à www.toyota.ca/servicesconnectes-confidentialite ou www.lexus.ca/servicesconnectes-confidentialite; et (iii) les conditions d'utilisation des Services connectés situées dans la section Entente à www.toyota.ca/confidentialite ou www.lexus.ca/confidentialite. En cas de conflit entre les conditions du présent contrat et des conditions supplémentaires, les conditions supplémentaires prévaudront dans le cadre du conflit.
- 6. Mises à jour.** La société peut de temps à autre, à sa seule discrétion, développer et fournir des mises à jour de l'application mobile, qui peuvent inclure des mises à niveau, des corrections de bogues, des correctifs, d'autres corrections d'erreurs et/ou de nouvelles fonctionnalités (collectivement, y compris la documentation connexe, les « **mises à jour** »). Les mises à jour peuvent également modifier ou supprimer dans leur intégralité certaines caractéristiques et fonctionnalités. Vous convenez que la société n'a aucune obligation de fournir des mises à jour ou de continuer à fournir ou à activer des caractéristiques ou des fonctionnalités particulières. Lorsque votre appareil mobile est connecté à Internet et selon les paramètres de votre appareil mobile :
 - (a) l'application mobile téléchargera et installera automatiquement toutes les mises à jour disponibles; ou
 - (b) vous pouvez recevoir un avis ou être invité à télécharger et à installer les mises à jour disponibles.Vous devez télécharger et installer rapidement toutes les mises à jour, et vous reconnaissiez et acceptez que l'application mobile ou des parties de celle-ci peuvent ne pas fonctionner correctement si vous ne le faites pas. Vous acceptez également que toutes les mises à jour soient considérées comme faisant partie de l'application mobile et soient soumises à toutes les conditions du présent contrat.
- 7. Contenu des services.** L'application mobile et les services peuvent afficher, inclure ou rendre disponible du contenu de tiers (y compris des données, des informations, des applications et d'autres produits, services et/ou matériels) ou fournir des liens vers des plateformes ou des services de tiers, y compris par le biais de publicités de tiers (collectivement, « **contenu des services** »). Vous reconnaissiez et acceptez que ni la société ni aucun fournisseur de services n'est responsable du contenu des services, y compris l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité, la validité, le respect des droits d'auteur, la légalité, la décence, la qualité ou tout autre aspect de celui-ci. La société et les fournisseurs de services n'assument et n'auront aucune responsabilité envers vous ou toute autre personne ou entité pour tout contenu des services.
- 8. Disponibilité et interruptions.** La disponibilité et l'utilisation de certaines applications et de certains services mobiles sont subordonnées à l'existence d'un appareil mobile compatible et au fait que votre appareil mobile se trouve à portée du réseau sans fil (« **réseau sans fil** ») de l'opérateur sans fil qui prend en charge l'appareil (« **opérateur sans fil sous-jacent** »). En outre, l'application mobile et/ou les services sont destinés à fonctionner uniquement au Canada et dans la zone continentale des États-Unis, en Alaska ou à Hawaï. Ni la société ni aucun fournisseur de services ne garantit que l'application mobile ou les services, ou toute partie de ceux-ci, seront disponibles à tout moment ou dans toutes les

régions. Vous reconnaisssez et convenez que la société et les fournisseurs de services ne sont pas responsables du mauvais fonctionnement, des interruptions ou des retards, qu'ils soient causés par un appareil mobile, un réseau sans fil ou autre. Vous reconnaissiez que ni la société ni tout fournisseur de services ne sera responsable envers vous si l'application mobile ou les services ne sont pas disponibles ou accessibles dans un endroit donné.

9. Distractions et dangers. Vous comprenez et acceptez que votre utilisation de certaines applications mobiles et/ou services pendant la conduite d'un véhicule (ou pendant toute autre activité nécessitant votre attention) peut être distrayante, dangereuse ou interdite par la loi. Vous êtes seul responsable de l'exercice de votre jugement, de votre comportement sécuritaire et responsable ainsi que du respect de toutes les lois et de tous les règlements en tout temps. Vous comprenez que le fait de ne pas prêter toute votre attention à la conduite de votre véhicule ou à d'autres activités peut provoquer un accident, des dommages, des blessures, la mort ou d'autres conséquences graves. Vous assumez l'entièvre responsabilité de votre utilisation de l'application mobile et des services, y compris, mais sans s'y limiter, lorsqu'une telle utilisation est en violation des règlements, règles ou lois applicables en matière de conduite (tels que les lois, règles ou règlements relatifs aux distractions du conducteur).

10. Magasins d'applications. Vous reconnaissiez et acceptez que la disponibilité de l'application mobile dépend du tiers à partir duquel vous avez téléchargé l'application mobile, par exemple l'App Store d'Apple, la boutique Google Play ou tout autre magasin d'applications compatible avec votre appareil mobile (chacun, un « **magasin d'applications** »). Vous reconnaissiez et acceptez également :

- (a) que le présent contrat est conclu entre vous et la société et non avec le magasin d'applications;
- (b) que le magasin d'applications n'est pas responsable : (i) de l'application mobile, des services ou du contenu des services; (ii) de toute maintenance, des services d'assistance; ou (C) du traitement de toute réclamation relative à l'application mobile, aux services ou au contenu des services (p. ex. la responsabilité du produit, la conformité juridique ou la violation de la propriété intellectuelle);
- (c) que vous paierez les frais (le cas échéant) facturés par le magasin d'applications en relation avec l'application mobile;
- (d) de respecter toutes les conditions générales applicables du magasin d'applications et que votre licence d'utilisation de l'application mobile est conditionnelle à ce respect; et
- (e) que le magasin d'applications (et ses filiales) sont des tiers bénéficiaires prévus de toutes les conditions du présent contrat applicables au magasin d'applications (y compris, toutes les restrictions sur l'utilisation de l'application mobile ou des services qui, si elles sont violées, ont un impact matériel sur les droits d'un magasin d'applications) et ont le droit de les faire valoir directement contre vous.

11. Durée et résiliation; modifications.

- (a) La durée du contrat commence lorsque vous téléchargez l'application mobile, ou lorsque vous reconnaissiez autrement votre acceptation, et elle restera en vigueur jusqu'à sa résiliation par vous ou par la société, comme indiqué dans la présente section.
- (b) Vous pouvez résilier le présent contrat en supprimant l'application mobile et toutes ses copies de vos appareils mobiles.

- (c) La société peut résilier le présent contrat à tout moment sans préavis si elle cesse de soutenir l'application mobile, ce qu'elle peut faire à sa seule discréction. En outre, le présent contrat sera résilié immédiatement et automatiquement sans aucun préavis si vous violez l'une de ses conditions.
- (d) En cas de résiliation pour quelque raison que ce soit : (i) tous les droits qui vous sont accordés en vertu du présent contrat seront également résiliés; et (ii) vous devez cesser toute utilisation de l'application mobile et supprimer toutes les copies de l'application mobile de vos appareils mobiles et de votre compte.
- (e) La résiliation ne limitera aucun des droits ou recours de la société en droit ou en équité.
- (f) La société se réserve le droit, à sa seule discréction et à tout moment, de modifier unilatéralement l'une des conditions du présent contrat. Les modifications apportées au présent contrat seront publiées sur le site www.toyota.ca/confidentialite ou www.lexus.ca/confidentialite ou tout autre site web que la société pourra désigner de temps à autre. Il est de votre responsabilité de vérifier ce site de temps en temps pour prendre connaissance de toute modification. Dans certains cas, nous pouvons vous informer de ces modifications par courrier électronique ou par le biais de l'application mobile. Votre accès et votre utilisation de l'application mobile et des services suivant toute modification du présent contrat publié sur le site ci-dessus signifient que vous acceptez le présent contrat tel que modifié. Si vous vous opposez à une telle modification du présent contrat, sauf si nous vous en informons autrement par écrit, votre seul recours est de cesser immédiatement d'utiliser l'application mobile et les services.

12. PAS DE GARANTIES. VOUS ACCEPTEZ EXPRESSÉMENT QUE L'UTILISATION DE L'APPLICATION MOBILE ET DES SERVICES EST À VOS PROPRES RISQUES. L'APPLICATION MOBILE ET LES SERVICES SONT FOURNIS « TELS QUELS » ET SOUS RÉSERVE DE LEUR DISPONIBILITÉ, SANS AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE, IMPLICITE OU LÉGALE, QUELLES QU'ELLES SOIENT. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE ET DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, LA SOCIÉTÉ, AINSI QUE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, LES FOURNISSEURS DE SERVICES, TOUS LES CONCÉDANTS DE LICENCE APPLICABLES, TOUT OPÉRATEUR SANS FIL SOUS-JACENT ET TOUT FOURNISSEUR APPLICABLE (COLLECTIVEMENT, LES « ENTITÉS SUPPLÉMENTAIRES ») REJETTENT TOUTE GARANTIE ET CONDITION, Y COMPRIS TOUTES : (A) LES GARANTIES ET CONDITIONS SELON LESQUELLES L'APPLICATION MOBILE OU LES SERVICES RÉPONDROUENT À VOS BESOINS; (B) LES GARANTIES ET CONDITIONS CONCERNANT LA DISPONIBILITÉ, L'EXACTITUDE, LA SÉCURITÉ, L'UTILITÉ, L'OPPORTUNITÉ OU LE CONTENU INFORMATIF DE L'APPLICATION MOBILE OU DES SERVICES; (C) LES GARANTIES ET CONDITIONS DE TITRE, DE NON-VIOLATION, DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER; (D) LES GARANTIES ET CONDITIONS RELATIVES AUX SERVICES OU AUX BIENS REÇUS PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'APPLICATION MOBILE OU DES SERVICES OU FAISANT L'OBJET D'UNE PUBLICITÉ OU D'UN ACCÈS PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'APPLICATION MOBILE OU DES SERVICES; (E) LES GARANTIES ET CONDITIONS CONCERNANT L'EXACTITUDE OU LA FIABILITÉ DES RÉSULTATS POUVANT ÊTRE OBTENUS PAR L'UTILISATION DE L'APPLICATION MOBILE OU DES SERVICES; (F) LES GARANTIES ET CONDITIONS SELON LESQUELLES VOTRE UTILISATION DE L'APPLICATION MOBILE OU DES SERVICES SERA SÉCURISÉE OU

ININTERROMPUE; ET (G) LES GARANTIES ET CONDITIONS SELON LESQUELLES LES ERREURS DANS L'APPLICATION MOBILE OU LES SERVICES SERONT CORRIGÉES.

13. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. SAUF DANS LES TERRITOIRES OÙ DE TELLES CLAUSES SONT INTERDITES, VOUS CONVENEZ QUE L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DES ENTITÉS SUPPLÉMENTAIRES ENVERS VOUS OU QUELQUE AUTRE PERSONNE, ET QUE VOS RECOURS OU LES RECOURS DE QUELQUE AUTRE PERSONNE, EN DROIT, EN ÉQUITÉ OU À QUELQUE AUTRE TITRE, RELATIVEMENT AU SERVICE FOURNI EN VERTU DES PRÉSENTES CONDITIONS ET/OU À QUELQUE VIOLATION DES PRÉSENTES CONDITIONS SONT STRICTEMENT LIMITÉS À UN MONTANT DE CENT DOLLARS (100 \$). SAUF DANS LES TERRITOIRES OÙ DE TELLES CLAUSES SONT RESTREINTES, LA SOCIÉTÉ ET LES ENTITÉS SUPPLÉMENTAIRES NE SAURAIENT ÊTRE TENUES RESPONSABLES DE QUELQUES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS, MÊME SI LES PARTIES EXONÉRÉES ONT ÉTÉ AVISÉES DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. DANS LA MESURE OÙ UNE PROVINCE OU UN TERRITOIRE NE PERMET PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ TELLE QU'ÉNONCÉE AU PRÉSENT CONTRAT, LA RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DES ENTITÉS SUPPLÉMENTAIRES SE LIMITE À LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE PERMISE EN VERTU DES LOIS DE LA PROVINCE OU DU TERRITOIRE CONCERNÉ.

14. DÉCHARGE/RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS. SAUF DANS LES TERRITOIRES OÙ DE TELLES DISPOSITIONS SONT RESTREINTES, POUR VOUS-MÊME ET TOUTE PERSONNE PORTANT RÉCLAMATION SOUS VOTRE NOM OU EN VOTRE NOM, VOUS ACCEPTEZ DE LIBÉRER ET D'EXONÉRER PAR LA PRÉSENTE LA SOCIÉTÉ ET CHACUNE DES ENTITÉS SUPPLÉMENTAIRES, AINSI QUE LES MAGASINS D'APPLICATIONS ET LEURS ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET EMPLOYÉS RESPECTIFS, ET CHAQUE BÉNÉFICIAIRE TIERS, À L'ÉGARD ET CONTRE LA TOTALITÉ DES RÉCLAMATIONS, RESPONSABILITÉS ET PERTES EN LIEN AVEC L'APPLICATION MOBILE OU LES SERVICES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES RÉCLAMATIONS POUR PRÉJUDICE PERSONNEL OU MATÉRIEL DÉCOULANT DE L'INEXÉCUTION TOTALE OU PARTIELLE DE L'APPLICATION MOBILE OU DES SERVICES, MÊME SI CELLE-CI EST FONDÉE SUR LA NÉGLIGENCE DE LA SOCIÉTÉ, DES ENTITÉS SUPPLÉMENTAIRES OU DU MAGASIN D'APPLICATIONS, LA NÉGLIGENCE GRAVE, LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE PRODUIT ET LA RESPONSABILITÉ ABSOLUE, DES VIOLATIONS DE LA LOI NATIONALE CONTRE LES PRATIQUES COMMERCIALES TROMPEUSES ET DÉLOYALES, LA MAUVAISE FOI, OU UNE RUPTURE DE GARANTIE OU LE MAUVAIS FONCTIONNEMENT DE L'APPLICATION MOBILE OU DES SERVICES. SAUF DANS LES TERRITOIRES OÙ DE TELLES CLAUSES SONT INTERDITES, VOUS RENONCEZ, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AUX RÉCLAMATIONS DE DOMMAGES AUTRES QUE DES DOMMAGES DIRECTS ET INDEMNISABLES, COMME STIPULÉ DANS LE PRÉSENT CONTRAT. VOUS LIBÉREZ ET EXONÉRÉZ PAR LA PRÉSENTE LA SOCIÉTÉ ET CHACUNE DES ENTITÉS SUPPLÉMENTAIRES (Y COMPRIS LES TIERS FOURNISSANT LA TOTALITÉ OU UNE PARTIE DE L'APPLICATION MOBILE OU DES SERVICES) ET LES MAGASINS D'APPLICATIONS À L'ÉGARD ET CONTRE LES RÉCLAMATIONS, DOMMAGES, FRAIS ET RESPONSABILITÉS DÉCOULANT OU SE RAPPORTANT AUX BLESSURES, DOMMAGES OU PERTES SUBIS PAR QUICONQUE (Y COMPRIS LE DÉCÈS) OU TOUCHANT UN BIEN MATÉRIEL DÉCOULANT EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DE VOTRE UTILISATION DE L'APPLICATION MOBILE OU DES SERVICES.

15. RÈGLEMENT DES LITIGES ET ARBITRAGE OBLIGATOIRE. Veuillez lire cette section attentivement. Elle comprend un accord d'arbitrage obligatoire, ce qui signifie, sauf si la loi l'interdit, que vous (y compris, dans le cadre de cette section, toute personne portant réclamation sous votre nom ou en votre nom) et la Société acceptez de soumettre tout litige lié au présent contrat (y compris l'application mobile ou les services) à un arbitrage individuel obligatoire plutôt que de le soumettre à un tribunal. Sauf si la loi l'interdit, cette section comprend également une renonciation à participer à un recours collectif, ce qui signifie que vous vous engagez à procéder au règlement de tout différend individuellement et non par le biais d'un recours collectif. Vous et la Société convenez de ce qui suit :

- (a) **Résolution informelle des litiges.** Si vous ou la société avez un litige ou un désaccord avec l'autre concernant l'application mobile, les services ou tout autre aspect du présent contrat (chacun, un « **litige** »), vous et la société acceptez chacun de contacter l'autre en premier lieu et de fournir une description écrite du litige, tous les documents/informations pertinents et une proposition de résolution du litige. Vous acceptez de communiquer avec nous pour tout litige à Toyota Canada Inc., à l'attention de : directeur, Technologies connectées, 1 Toyota Place, Toronto (Ontario) M1H 1H9. La société communiquera avec vous en utilisant les coordonnées qui sont conservées dans nos systèmes.
- (b) **Arbitrage obligatoire des litiges non résolus.** Si, après 60 jours, les parties ne parviennent pas à résoudre le différend, VOUS ET LA SOCIÉTÉ CONVENEZ, SAUF SI LA LOI L'INTERDIT, DE RECOURIR À L'ARBITRAGE, PLUTÔT QU'À DES PROCÈS (sauf s'il s'agit de différends portés devant la Cour des petites créances, tels que décrits ci-après) POUR RÉGLER NOTRE DIFFÉREND. Vous et la société reconnaisez et acceptez chacun que, sans cet accord d'arbitrage des litiges, vous et la société auriez eu le droit ou la possibilité de porter les litiges devant un tribunal et de demander à un juge ou à un jury de trancher l'affaire, et vous et la société choisissez volontairement de renoncer à ce droit et de poursuivre tous les litiges applicables par le biais d'un arbitrage obligatoire.
- (c) **Entité et règles d'arbitrage.** Vous convenez que, en dehors des réclamations que vous pourriez porter devant la Cour des petites créances, l'arbitrage final et exécutoire devant un seul arbitre s'avère le seul forum et recours afin de traiter un différend ou une réclamation qui ne peut pas se résoudre de manière informelle, ayant trait ou découlant de votre utilisation des services ou aux conditions énoncées dans le présent contrat, ou toute convention de service antérieure avec nous ou l'une nos sociétés affiliées, l'un de nos prédecesseurs ou fournisseurs de services, ou tout produit ou service fourni en vertu ou en relation avec le présent contrat ou un contrat antérieur, ou toute publicité pour lesdits produits ou services, sauf dans la mesure où vous auriez de quelque manière porté atteinte ou violé, ou menacé de porter atteinte ou de violer des brevets, des droits d'auteur, des marques de commerce, des secrets commerciaux, des protections des renseignements personnels ou de publicité; dans un tel cas, vous reconnaisez que l'arbitrage ne serait pas un recours judiciaire approprié et que nous et/ou une tierce partie applicable pourrions nous prévaloir d'un recours en injonction ou de quelque autre recours approprié devant un tribunal ou auprès d'un arbitre. Nous reconnaissons et vous reconnaisez que la *Loi de 1991 sur l'arbitrage (Ontario)*, 1991, L.O. chapitre 17 régit les arbitrages se rapportant au présent contrat (malgré toute autre disposition sur le choix du droit applicable en la matière). Dans toute la mesure où la *Loi de 1991 sur l'arbitrage (Ontario)* ne prévoit pas de règles de droit matériel ou procédural pour le règlement des différends ou des réclamations, les lois de la province de l'Ontario s'appliqueront, sauf que les

lois provinciales concernant le choix des lois ou le conflit de lois ne s'appliquent pas si elles entraînent l'application du droit matériel d'un autre territoire. Dans la mesure où les parties plaident leurs différends ou des réclamations devant les tribunaux, y compris, mais sans s'y limiter, pour demander des mesures provisoires d'aide ou d'arbitrage, la confirmation d'une décision et l'application d'un jugement, les lois de la province de l'Ontario s'appliqueront, sauf que les lois provinciales concernant le choix des lois ou le conflit de lois ne s'appliquent pas si elles entraînent l'application du droit matériel d'un autre territoire. L'arbitrage sera conduit en anglais. L'arbitrage sera dirigé par le Centre canadien d'arbitrage commercial (« CCAC ») en conformité avec ses règles et procédures. Le siège de l'arbitrage sera Toronto, au Canada. Nous renoncerons à notre droit d'arbitrage de vos réclamations sur une base individuelle (par opposition à l'arbitrage collectif) ou nous maintiendrons l'affaire devant la Cour des petites créances tant qu'elle restera une réclamation individuelle. Pour plus de détails sur les règles et les frais, consulter le site du CCAC (www.ccac-adr.org). Sauf si la loi l'interdit, vous renoncez expressément au droit de demander ou de maintenir une procédure d'arbitrage collective même si les règles ou les procédures du CCAC l'autorisent. (Voir ci-après, « **Renonciation au recours collectif** ».) En contrepartie, nous paierons les frais (si vous en faites la demande à l'avance) des droits de dépôt qui vous sont facturés par le CCAC pour l'arbitrage d'un différend entre nous, à condition que vous ayez tenté de bonne foi de résoudre nos différends avant de faire une demande d'arbitrage. Si le CCAC donne suite à votre demande d'arbitrage, nous paierons également (si vous en faites la demande) les frais d'administration et d'arbitrage qui vous seront facturés ultérieurement. Un arbitre pourra ensuite répartir les frais différemment en cas de décision. L'arbitre pourra vous accorder les frais nécessaires pour l'application de cette disposition de l'arbitrage. Il n'y a pas de juge ou de jury dans l'arbitrage, et l'examen est limité, mais un arbitre peut accorder les mêmes dommages-intérêts et les mêmes recours, et doit respecter les mêmes limites prévues au présent contrat qu'un tribunal. Vous et nous convenons de supporter nos propres honoraires, dépens et frais, y compris ceux se rapportant aux avocats, experts et témoins requis, le cas échéant. Vous convenez que toute réclamation ou attribution des honoraires ou débours d'avocat, y compris les réclamations ou attributions conformes aux *Règles de procédure civile de l'Ontario*, Règlement de l'Ontario 193/15, est abandonnée. Toute décision d'arbitrage survenant à l'issue d'une procédure d'arbitrage est finale et exécutoire, et peut être confirmée par n'importe quel tribunal compétent, sauf dans les cas où la décision de l'arbitre est de 0 \$ en faveur d'une partie ou supérieure à 100 000 \$ aux dépens d'une partie, ou si l'arbitrage comprend un recours en injonction aux dépens d'une partie, auxquels cas cette partie peut demander qu'un nouvel arbitrage soit dirigé par l'organisme d'arbitrage choisi par un jury composé de trois arbitres. Toute décision et tout jugement confirmant cette décision s'appliquent seulement à l'arbitrage correspondant et ne peuvent être utilisés dans aucune autre affaire sauf pour appliquer la décision. Si un tribunal ou un arbitre détermine qu'une partie de cet accord d'arbitrage n'est pas exécutoire, le reste de l'accord d'arbitrage est exécutoire. Si, pour une raison ou une autre, les exigences de cet arbitrage ne s'appliquent pas, ou si une réclamation est examinée par la Cour des petites créances, sauf si la loi l'interdit, vous et la société renoncez, dans toute la limite permise par la loi, à un procès devant jury. Aucune réclamation, action ou poursuite de votre part ayant trait de quelque manière aux services, au présent contrat ou à tout contrat antérieur ne saurait en aucun cas être intentée plus de deux ans après la naissance de la cause d'action. Le présent accord d'arbitrage reste en vigueur après la fin de notre relation contractuelle.

- (d) **Exceptions à l'arbitrage.** Vous et la société convenez : (i) que l'un d'entre nous peut porter les litiges admissibles devant un tribunal des petites créances; (ii) que si, pour quelque raison que ce soit, un tribunal ou un arbitre juge que la renonciation au recours collectif ci-dessous est inadmissible ou inapplicable, notre accord d'arbitrage ne s'applique pas et le litige collectif doit

être porté devant un tribunal; ou (iii) que la société (et tout autre fournisseur de services) peut demander une injonction ou toute autre mesure appropriée devant un tribunal ou un arbitre dans la mesure où le litige implique, de quelque manière que ce soit, votre violation ou votre menace de violation d'un brevet, d'un droit d'auteur, d'une marque de commerce, d'un secret commercial, d'un droit à la vie privée ou à la publicité de la société ou d'un tiers.

- (e) **Coûts et honoraires.** Vous et la société convenez de prendre en charge nos propres honoraires, dépens et frais, y compris ceux se rapportant aux avocats, experts et témoins requis, le cas échéant. Vous et la société convenez également que toute réclamation ou attribution des honoraires d'avocat, y compris les réclamations ou attributions conformes au chapitre 38 du Texas Civil Practice and Remedies Code, est abandonnée.
- (f) **PAS DE RE COURS COLLECTIF.** SAUF SI LA LOI L'INTERDIT, VOUS ET LA SOCIÉTÉ RENONCEZ CHACUN À TOUT DROIT DE POURSUIVRE DES LITIGES SUR UNE BASE COLLECTIVE, C'EST-À-DIRE DE JOINDRE UNE RÉCLAMATION À LA RÉCLAMATION DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ OU DE FAIRE VALOIR UNE RÉCLAMATION EN TANT QUE REPRÉSENTANT AU NOM DE TOUTE AUTRE PERSONNE DANS TOUT PROCÈS, ARBITRAGE OU AUTRE PROCÉDURE.
- (g) **PAS DE PROCÈS DEVANT JURY.** SAUF SI LA LOI L'INTERDIT, VOUS ET LA SOCIÉTÉ RENONCEZ CHACUN À TOUT DROIT À UN PROCÈS DEVANT JURY DANS TOUT PROCÈS, ARBITRAGE OU AUTRE PROCÉDURE.

16. Réglementation sur les exportations. Vous reconnaissiez que l'application mobile peut être soumise aux lois canadiennes sur le contrôle des exportations. Vous ne devez pas, directement ou indirectement, exporter, réexporter ou diffuser l'application mobile vers tout territoire ou pays pour lequel l'exportation, la réexportation ou la diffusion est interdite par les lois, les règles ou les règlements ou le rendre accessible à partir d'un tel territoire ou pays. Vous acceptez de vous conformer à l'ensemble des lois, règlements et règles fédéraux applicables et de remplir tous les engagements requis (y compris l'obtention de toute licence d'exportation nécessaire ou de toute autre approbation gouvernementale), avant d'exporter, de réexporter, de diffuser ou de mettre à disposition l'application mobile en dehors du Canada.

17. Divers.

- (a) Aucune renonciation par l'une ou l'autre des parties à une violation ou à un manquement aux termes des présentes ne sera considérée comme une renonciation à une violation ou à un manquement antérieur ou ultérieur. Les titres de section utilisés dans le présent document ne le sont que pour des raisons de commodité et n'ont aucune portée juridique.
- (b) Sauf indication contraire expresse (par exemple, voir la section 13(e)(ii) ci-dessus), si une partie du présent contrat est illégale ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, vous et la société acceptez que seule cette partie du contrat soit supprimée et que les dispositions restantes du présent contrat ne soient pas affectées. Par exemple, si une disposition du présent contrat est jugée inapplicable, vous et la société convenez qu'un arbitre (ou, si cela est autorisé, un tribunal) ne pourra supprimer que cette disposition et que les conditions restantes du présent contrat resteront en vigueur.
- (d) Le présent contrat (y compris l'avis de confidentialité et toutes les conditions supplémentaires incorporées par référence) constitue l'intégralité de l'accord entre les parties concernant l'objet du

présent contrat et remplace tous les accords écrits ou oraux antérieurs entre vous et la société concernant cet objet.

- (e) Vous ne pouvez pas céder le présent contrat, ni céder des droits ou déléguer des obligations en vertu des présentes, en tout ou en partie, sans le consentement écrit préalable de la société. Toute cession ou délégation supposée de votre part sans le consentement écrit préalable approprié sera nulle, non avenue et sans effet. La société peut céder le présent contrat ou tout droit en vertu des présentes sans votre consentement et sans préavis.